



Le PDG seul en lice sur tous les sièges



Photo : Jocelyn Abila

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

QUELS enseignements pourrait-on retenir après la publication, hier, par le Centre gabonais des élections (CGE) de la liste des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée nationale ?

Une chose est certaine : le Parti démocratique gabonais (PDG) est la seule formation politique ayant présenté des candidats sur tous les sièges. Et sur sept sièges, il se retrouve même seul. Ce qui lui garantit d'office au moins 7 élus au palais Léon-Mba presque les doigts dans le nez. Et d'avoir ainsi au soir du 26 août prochain, un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. Entendu que selon les textes en vigueur, ce nombre minimal est requis pour en avoir un.

Pour preuve, au 1er arrondissement de la commune de Franceville, au 2e siège de la Passa, de la Lékoni-Lekori, tout comme dans les deux sièges du département de la Djouori-Agnili, et ceux du 1er arrondissement de la commune de Koula-Moutou et du département de la Lombo-Bouenguïdi, les candidats investis par cette formation po-

litique, sont les seuls en lice dans leurs circonscriptions politiques respectives.

En face d'eux, en effet, aucun parti politique n'a investi qui que ce soit. Un large et vaste boulevard leur est ainsi ouvert. Preuve que l'enracinement national de l'ancien parti unique est une réalité. Et qu'à contrario, les formations politiques de l'opposition peinent, plus de trois décennies après la restauration du multipartisme dans notre pays, à quadriller l'ensemble du territoire national.

Comme quoi, ces élections législatives sont suffisamment révélatrices, d'une certaine manière, des composantes de l'environnement politique national.

Pour ainsi dire, des personnalités fortes, suffisamment ancrées sur le plan local, sont à l'abri de toute forme d'adversité et concurrence. Ce qui renvoie à une autre évidence, selon de nombreux observateurs : les législatives sont, sous un certain angle, un scrutin dont l'issue dépend moins de la formation politique que du poids du candidat investi et de son enracinement local. Encore que, disent-ils, chez nous, l'un ne va pas sans l'autre.

La pléthore de candidatures et ses conséquences

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

L'UN des principaux enseignements à tirer de la liste des candidatures aux prochaines élections législatives est la mobilisation des acteurs politiques et ceux de la société civile pour se porter candidats. A priori cela ne devrait pas surprendre, quand on sait le foisonnement des partis politiques au Gabon. Plus de 80, dit-on officiellement. Et comme

si cela ne suffisait pas, il y en a encore qui sont en attente de légalisation. Mais ce n'est pas le sujet ici...

Cette mobilisation évoquée ci-dessus a eu pour conséquence cette fois, une pléthore de candidatures sur de nombreux sièges de députés à travers tout le territoire national. Même si dans l'ensemble le nombre de postulants a diminué par rapport à 2018 (lire ci-contre). Toutefois, sont très rares cette fois les sièges qui enregistrent

moins de cinq voire dix candidats. Même si on trouve quelques circonscriptions qui n'en enregistrent qu'un seul : au total sept circonscriptions électorales où le parti au pouvoir est seul à avoir investi des candidats (lire ci-dessus).

Cette pléthore de candidatures répond, il faut le souligner, au système politique en vigueur dans notre pays : le multipartisme. Et au Gabon, chaque citoyen remplissant les conditions requises peut se présenter

à une élection. Toutefois, dans le cas du Gabon où le mode de scrutin est désormais à un tour, le caractère exponentiel des candidatures peut avoir des conséquences. Il peut entraîner des situations plus ou moins gênantes quant à la représentativité des élus.

Il est évident que sur un siège où il y a par exemple plus d'une vingtaine de candidats, la probabilité qu'un député soit élu avec moins de 30% (voire en-dessous) est forte. Un tel

député devra faire preuve de tact politique et d'esprit de rassemblement pour se faire reconnaître par les 60% d'électeurs qui n'auront pas jeté leur dévolu sur lui. Sinon, il fera face à un front de contestation tout au long de son mandat. Sans compter le regard de ses collègues élus, eux, à la majorité absolue des électeurs. Quoique, une fois à l'Assemblée nationale, ils auront les mêmes droits et devoirs.